

Académie de POITIERS
Collège Beauregard
27 Bd des Ecoliers
17770 BURIE

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE N° 2
du conseil d'administration**

Date : 28 novembre 2023

Année scolaire : **2023-24**

Numéro de séance : **1**

Date de transmission de la convocation aux membres : **10 novembre 2023**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. BOUILLÉ Laurent, Principal**

Secrétaire de séance : **M^{me} ROI SANS SAC Amandine, parent d'élève**

Quorum : 17

Nombre de présents : 18

Ordre du jour

Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 12 octobre 2023.

1. Constitution des commissions
2. Règlement intérieur du CA
3. Dons
4. DBM pour information
5. Contrat et conventions
6. Budget 2023
7. Projet « Classe flexible » dans le cadre du NEFLE
8. Questions diverses (je vous remercie de me faire part des questions diverses que vous souhaitez voir inscrites à l'ordre du jour du conseil d'administration au moins 48 h avant la séance).

Préambule

Le président du Conseil d'administration ayant constaté le quorum (17 présents) était atteint, ouvre la séance à 17h38.

M^{me} Roi-sans-sac Amandine, parent délégué, élue au CA, est désignée comme secrétaire de séance.

M. Bouillé rappelle que chacun a reçu le PV du Précédent CA du 12 octobre et demande si des observations sont à faire.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par M. Bouillé, en abordant le point numéro 7 concernant le projet « classe flexible », en premier point.

Le CA approuve à l'unanimité l'ordre du jour et le procès-verbal du 12 octobre.

7- Projet « classe flexible » dans le cadre du NEFLE

Intervention de M^{me} Bascle, expliquant le projet de classe flexible concernant les salles de SVT et Physique-Chimie.

NEFLE : Notre école, faisons-la ensemble, projet porté par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Un projet est monté sur le collège de Burie pour un aménagement de mobilier mobile avec des espaces différents suivant les activités.

Un Devis d'une valeur de 21000€ comprenant : paillasses, chaises, différentes assises, matériels ergonomiques etc... est à l'heure actuelle envisagé. Une commission financière devra statuer sur la possibilité de ce projet quand il sera déposé.

Le projet est en collaboration entre tout le corps enseignant. Ces différents aménagements pourront servir à tout le monde. Plusieurs interventions d'un professeur de lycée, dans le cadre de la formation FILE, ont déjà eu lieu.

Le projet NEFLE sera exposé aux parents pour une concertation via l'application PRONOTE afin de les associer.

Une mise en garde par M^{me} Bascle concernant le sol des salles de classes, peut entraîner l'échec de ce projet, effectivement lors d'une inspection, il a été constaté de l'amiante dans les salles. Pour l'aménagement des salles concernés, les différents mobiliers actuels devraient être remplacés par du nouveau, or en enlevant ce mobilier l'amiante serait libéré.

1- Constitutions des commissions

- Commission permanente
- Conseil de discipline
- Commission éducative
- Comité d'éducation santé et citoyenneté

- Conseil vie collégiens

2- Règlement intérieur du CA

M. Bouillé nous informe de la mise en place d'un règlement intérieur des CA, chacun en a pris connaissance.

Le CA approuve à l'unanimité ce règlement.

3- Dons

Plusieurs dons ont été effectués par la Coopérative scolaire pour l'année 2023 :

- Sortie Royan 375€
- Sortie Rochefort 303€
- Sortie Saintes 604€
- Séjour Chambon 2640€

Un don d'un parent de la classe orchestre d'une valeur de 50€ a été effectué.
Les membres du CA approuve à l'unanimité.

M. Bouillé informe le conseil du report du voyage à Paris qui devait avoir lieu en début d'année 2024 à septembre 2024 car le voyageur ne dispose plus d'hébergement disponible aux dates envisagées initialement (du 22 au 24 mai 2024).

4- DBM pour information

M^{me} Michaud C., gestionnaire, explique aux nouveaux membres ce qu'est une DBM et présente la DBM N°5 pour information.

La DBM signifie "Décision Budgétaire Modificative". C'est un acte qui modifie le budget d'un établissement public local d'enseignement (EPL) comme un lycée ou un collège. Il y a deux types de DBM : celles qui doivent être votées par le conseil d'administration et celles pour lesquelles le conseil d'administration est seulement informé. Les DBM qui doivent être votées concernent essentiellement l'utilisation des réserves ou des ressources nouvelles non affectées.

5- Contrats et conventions

M^{me} Michaud présente des différents contrats et conventions :

- Classe orchestre 370€ pour Bressuire = convention avec la FACS.
- Contrat avec la Sacem 250.93€

Le conseil vote à l'unanimité les deux points évoqués.

6- Budget 2024

M^{me} Michaud C. explique les différents termes budgétaires.

Recettes :	Dotation général de fonctionnement	87801€
	Subventions départementales et autres	2550€
	Subventions état	4250€
	Recette propre	<u>190957.56€</u>
	TOTAL	285588.56€
	TOTAL 2023 =	279811.42€

Dépenses :	Service activités pédagogiques :	52262€
	Service Vie de l'élève :	2300€
	Service administration et logistique :	<u>76730.05€</u>
	TOTAL service généraux :	131293.05€

(TOTAL 2023 = 110738.40€)

Service SRH :	167910€
(TOTAL 2023 =	170110€)

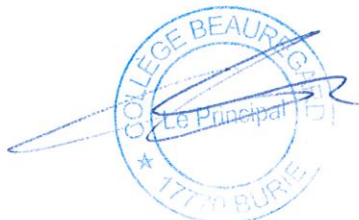
- Intervention :**
- M^{me} Boulinaud concernant l'exportation de repas vers l'école primaire en trop grande quantité au vu des effectifs de l'école. La CDA a précisé récemment le nombre de repas à exporter par jour par le collège vers l'école primaire pour éviter la préparation de repas superflus.
 - M^{me} Dussel évoque une économie faite en faisant moins de photocopie.

Approbation budget 2024 à l'unanimité par le conseil d'administration

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la signature des marchés dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de la commande publique.
Vote à l'unanimité.

Pas de questions diverses, M. Bouillé lève la séance à 19h25.

Le chef d'établissement
M. Laurent BOUILLÉ



La secrétaire de séance
M^{me} Amandine ROI SANS SAC